

**20.3974****Motion Kamerzin Sidney.**

**Alle Weine
ins Zollkontingent aufnehmen**

Motion Kamerzin Sidney.

**Intégrer tous les vins
dans le contingentement**

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 29.09.22

Kamerzin Sidney (M-E, VS): Depuis plusieurs années, la viticulture suisse est sous pression. Tout d'abord, la crise du Covid-19 a entraîné une diminution de la consommation de 6 pour cent environ. L'année passée, le gel au printemps et le mildiou en été ont entraîné une diminution de la production jusqu'à 50 pour cent dans certaines régions de Suisse romande. Enfin, il y a la concurrence des vins étrangers, qui inondent le marché suisse.

Cette concurrence n'est pas toujours loyale. Lorsqu'elle se fait dans des conditions loyales, elle est souhaitable et elle débouche aussi sur une amélioration de la qualité des vins suisses. Mais lorsqu'elle se fait dans des conditions qui ne sont pas loyales, il y a lieu de procéder à des aménagements.

Pourquoi cette concurrence est-elle déloyale? Il y a tout d'abord la promotion des vins italiens, qui est de l'ordre de 18 millions d'euros pour la seule promotion de ces vins en Suisse. En comparaison, la promotion des vins suisses de manière générale bénéficie de 3 millions de francs. Ensuite, on le sait, les conditions environnementales, les conditions sociales et les conditions salariales sont tout à fait différentes à l'étranger, ce qui entraîne l'arrivée massive de vins très bon marché qui concurrencent les vins suisses, les viticulteurs suisses qui depuis plusieurs années font un travail de très grande qualité et contribuent aussi à l'image des produits agricoles, viticoles et autres de la Suisse à l'étranger.

Que faire? Cela a été décidé à la session d'été – et c'est une bonne chose –, les moyens alloués à la promotion des vins suisses vont tripler: de l'ordre de 3 millions actuellement, ils vont passer à 9 millions de francs. C'est un élément. Permettre aussi, pour lutter contre les événements climatiques et météorologiques, la constitution d'une réserve climatique pour les producteurs: c'est également une très bonne piste qui est développée au niveau fédéral.

Mais il y a aussi la question du contingent tarifaire, ce contingent pour lequel, depuis des années, on n'arrive pas à trouver de solution à cette incohérence qui veut que les vins mousseux, ces 23 millions de litres importés par année, ne sont tout simplement pas comptabilisés dans le contingent. En les comptabilisant, on dépasserait les 170 millions du contingent pour arriver à 182 millions de litres environ, soit 12 millions de litres importés qui seraient soumis au contingentement, et donc à des restrictions tarifaires. Cela contribuerait à une concurrence plus loyale, plus équitable, avec les vins suisses.

Le but de cette motion est bien évidemment qu'à l'apéro, plutôt que de choisir un prosecco, on puisse choisir un fendant,

AB 2022 N 1847 / BO 2022 N 1847

on puisse choisir, Monsieur le conseiller fédéral, un Dézaley, un Vully fribourgeois, un pinot genevois, un riesling-sylvaner thurgovien ou grison, ou un merlot bianco du Tessin.

Je vous invite à soutenir ma motion. J'ai bien lu la prise de position de GastroSuisse et l'avis du Conseil fédéral qui nous dit qu'aujourd'hui, la stratégie au niveau fédéral, c'est la promotion. La question que je vous adresse, Monsieur le conseiller fédéral, vous qui êtes issu de la branche, en filigrane de cette motion, c'est: cette promotion et les moyens supplémentaires seront-ils suffisants pour soulager les producteurs, pour avoir une concurrence efficace, acceptable pour nos viticulteurs, nos producteurs de raisin en Suisse, ou faut-il aller plus loin, comme cela est demandé depuis des années, en intégrant, grâce à cette motion, au contingentement



les produits de la vigne, le raisin, qui y échappent aujourd'hui, ce qui soulagerait les viticulteurs de ce pays?

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Le contingent tarifaire vin de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concerne uniquement les vins blancs et les vins rouges de bouché. Les engagements de la Suisse en matière d'accès au marché fixés par ce contingent concernent le volume du contingent vin, les taux dans le contingent, les taux hors contingent et les positions tarifaires des vins qui constituent le contingent.

La Confédération, et cela ressort bien de l'avis du Conseil fédéral, ne peut pas décider de manière unilatérale de compter dans le contingent tarifaire les importations de vins mousseux ou de vins industriels, puisque leurs positions tarifaires n'y figurent pas. Un changement des positions tarifaires du contingent constitue une modification des engagements de la Suisse à l'OMC. Un tel changement est subordonné à une négociation et à un accord avec toute partie contractante impliquée. Concrètement, il s'agirait de fixer des compensations qui peuvent concerner les vins mais qui pourraient concerner également d'autres produits agricoles ou des produits industriels.

D'autre part, une réglementation plus restrictive des importations de vins particuliers ne signifierait pas une accélération de la croissance en matière de vente des vins suisses. La part de marché des vins suisses s'établit de manière stable depuis 2014 entre 35 et 37 pour cent. Finalement, les importations de vins mousseux, de vins industriels, de vins doux et d'autres spécialités n'ont dans le passé jamais été contingentées.

Le Conseil fédéral est d'avis qu'il n'est pas dans l'intérêt de la vitiviniculture suisse ni dans celui de l'économie générale de la Suisse d'ouvrir des négociations à l'OMC dans le but d'intégrer tous les vins importés dans le contingent tarifaire des vins blancs et des vins rouges.

Le Conseil fédéral propose donc de rejeter votre motion.

Monsieur le conseiller national, je vais tenter de répondre à vos questions. D'abord, vous avez cité, mais ça c'est juste pour le Bulletin officiel, presque toute la gamme des vins de la Suisse sauf ceux de ma région, La Côte, donc j'annonce mes intérêts. J'aurais apprécié que vous ne les oubliez pas, ils sont de très grande qualité aussi. Je referme la parenthèse.

Concernant les moyens: vous avez parlé, dans votre intervention, des moyens de promotion que vous avez souhaité relever à 9 millions de francs. Cette décision n'est pas définitive; elle doit encore être traitée par l'autre chambre et dans le cadre du budget. Est-ce que cette somme sera suffisante? Cela dépend de l'ampleur de la promotion que l'on fait. Je pense qu'en Suisse, il y a encore une marge de manœuvre pour faire progresser les vins suisses dans le cadre des moyens actuels à disposition, mais il faut de la bonne volonté, il faut discuter. J'avais initié une table ronde avec les producteurs, les milieux de la distribution et les transformateurs. Elle avait eu certains effets. Je crois que c'est de cette manière, tous ensemble, qu'on arrivera à faire progresser la cause des vins suisses, qui sont d'excellente qualité. Il est vrai que vous trouvez maintenant des vins d'excellente qualité dans toute la Suisse. Il faut simplement renforcer encore aussi la visibilité de ces vins. Cela ne nécessite pas seulement des subventions, mais aussi l'engagement des milieux viticoles.

Vous savez bien, Monsieur Kamerzin, puisque vous venez du canton du Valais, que le principal marché d'exportation, c'est la Suisse allemande. Mais si l'on va en Suisse orientale, plus loin que Winterthour, on constate que, sur 30 restaurants, 29 n'ont pas de vins suisses sur leur carte. Là il y a du travail à faire, mais c'est un travail que la branche doit aussi faire.

Addor Jean-Luc (V, VS): Monsieur le conseiller fédéral, parlons des vins de La Côte, par exemple de ceux de Bursins, mais aussi évidemment de ceux de tout le reste de la Suisse. Mon collègue Kamerzin en a cité toute une série tout à l'heure. Plaisanterie mise à part, la question est de savoir si, pour le Conseil fédéral, on peut se contenter pour l'éternité de dire à tous ces producteurs qui tirent la langue que, finalement, ces accords avec l'OMC ont été gravés dans le marbre une fois pour toutes, pour l'éternité.

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Monsieur le conseiller national Addor, il ne faut pas mal me comprendre. Le Conseil fédéral essaie de l'expliquer. On peut toujours, s'il y a une volonté politique, rouvrir des négociations. Mais là, si vous rouvrez une négociation, vous ouvrez la boîte de Pandore, ce que le Conseil fédéral ne veut pas faire parce qu'il craint que, à la fin, on doive faire davantage de concessions, pas seulement en matière de vin, mais dans d'autres secteurs, qu'ils soient industriels ou agricoles, et qu'on se tire une balle peut-être même pas dans le pied, mais dans le ventre. C'est une décision politique, et le Conseil fédéral pense que la vitiviniculture en particulier dans ce cadre-là se tirerait une balle dans le pied.

Präsident (Nussbaumer Eric, zweiter Vizepräsident): Herr Kamerzin hat die guten Weine aus dem Kanton Basel-Landschaft nicht erwähnt, darum möchte er eine Erklärung abgeben.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2022 • Vierzehnte Sitzung • 29.09.22 • 15h00 • 20.3974
Conseil national • Session d'automne 2022 • Quatorzième séance • 29.09.22 • 15h00 • 20.3974



Kamerzin Sidney (M-E, VS): Merci, Monsieur le président, ce n'était pas cela, la précision supplémentaire que je voulais faire, mais j'aurais pu la faire.

Merci, Monsieur le conseiller fédéral. Vu les réponses qui ont été apportées et la stratégie mise en place au niveau fédéral sur le plan de la promotion, cette motion est retirée, en gardant toutefois la possibilité, si la pression ne s'allège pas sur les viticulteurs de notre pays, de présenter une nouvelle fois cette proposition sur les contingements, en espérant que ces accords ne soient pas gravés définitivement dans le marbre.

Präsident (Nussbaumer Eric, zweiter Vizepräsident): Die Motion ist zurückgezogen worden.

Zurückgezogen – Retiré

AB 2022 N 1848 / BO 2022 N 1848